COMMUNE DE MONTSOREAU **DOMAINE** : Administration générale **Conseil municipal du 13 octobre 2026**	**10**	☒ Procès-Verbal ❑ Délibération ❑ Information

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Caroline CHAUDRUC, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Votants : 11

Présents : Mesdames Florence BLONDEAU, Nicole BORÉ, Marie-Caroline CHAUDRUC, Claire DURDIC, Catherine ELLENRIEDER, Marie-France LHOMMEDÉ, et Messieurs Philippe BARTHARES, Jean-Philippe BONDIN, Norbert MÉRAT et Laurent MORIER.

Absent : Monsieur Joël INVERNIZZI donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BONDIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-France LHOMMEDÉ

Préambule

Madame le Maire remercie l'assistance d'être arrivée à l'heure car les allers et venues peuvent déranger les débats.

Madame le Maire souhaite adresser une pensée à Madame Martine ROZON, ancienne conseillère municipale, venant de perdre son mari, début octobre, Monsieur Normand ROZON, commerçant très apprécié du village.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose de nommer Madame Marie-France LHOMMEDÉ, secrétaire de séance, qui l'accepte.

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 septembre 2026

Madame le Maire dit avoir bien reçu le mail de Monsieur Joël INVERNIZZI en date du 23 septembre dernier dans lequel il demandait plusieurs modifications sur le procès-verbal, à savoir :

- « Modalités d'affichage du procès-verbal non respectées ».
 Pour répondre à cette demande, Madame le Maire dit que dorénavant, celui-ci sera affiché après l'approbation du conseil municipal, soit plus d'un mois après le déroulé de la séance et mis en ligne sur les sites web.
- « Rappel par le maire des conditions de déroulement de la réunion tant à l'égard de l'équipe municipale que du public, fixant le cadre à l'instar de la rentrée scolaire ».
 Madame le Maire informe que chaque commune garde une marge de manœuvre concernant le degré de précision des échanges ; le procès-verbal n'est pas une retranscription du mot à mot ; il doit refléter la teneur des discussions tenues ; il n'a pas à vocation à retranscrire l'intégralité des échanges. Elle propose de rajouter « Madame le Maire rappelle en préambule le cadre des interventions en conseil municipal ».
- « Précision de Madame le Maire sur l'absence de M. BARTHARES qui entraînerait une suspension des dossiers de voirie en cours et lui souhaitant un prompt rétablissement ».
 Madame le Maire a vérifié l'enregistrement du conseil municipal, et elle a dit « Monsieur Philippe BARTHARES a attrapé un petit virus et on lui souhaite un prompt rétablissement » ;

il n'a jamais été question de suspension de dossiers de voirie. Cela ne sera donc pas rajouté car le procès-verbal ne doit pas rajouter des phrases qui n'ont pas été dites.

- « Au moment où Madame le Maire clôture la séance, Monsieur Jean-Philippe BONDIN s'est exprimé sur l'absence du 1er adjoint victime d'un accident du travail lors du feux d'artifice du 12/08/2026 ; lui souhaitant de se rétablir au plus vite et lui témoignant son soutien ».
 Après nouvelle écoute de l'enregistrement, Monsieur Jean-Philippe BONDIN a effectivement dit « Je voudrais avoir une pensée pour ton premier adjoint, Joël, qui revient d'un épisode très compliqué à cause d'un coup de chaleur qui lui a provoqué une crise cardiaque, il s'est fait poser un défibrillateur. Il va mieux et il espère nous rejoindre ». Madame Claire DURDIC a répondu « tant mieux ». Madame le Maire propose de rajouter le résumé suivant « Monsieur Jean-Philippe BONDIN dit que l'état de santé de Monsieur Joël INVERNIZZI s'est amélioré et Madame Madame Claire DURDIC dit que c'est tant mieux ».

Madame le Maire soumet donc à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 08 septembre 2026 avec ces mentions rajoutées ; lequel est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

Madame le Maire présente à l'équipe municipale les décisions prises depuis le précédent conseil municipal.

1. Déclaration d'intention d'aliéner n° 2026/0011

Sujet présenté par Monsieur Laurent MORIER , Conseiller municipal

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n° 2020-020 DC du 5 mars 2020 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur « Saumur Loire Développement » ;

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Aurélie AUBAILLY, 26 Rue Beaurepaire à SAUMUR (49400), concernant la parcelle :

- Section B n° 53, d'une superficie de 105 m²

Située 2 Quai Alexandre Dumas, appartenant à Madame Jehanne MARHIC née ALEXANDRE.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- ❑ **PREND ACTE** de la DIA ci-dessus ;
- ❑ **RENONCE** à exercer son droit de préemption sur la parcelle ;
- ❑ **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

2. Maintien de Monsieur Joël INVERNIZZI dans ses fonctions de Premier Adjoint

Sujet présenté par Madame le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 28 septembre 2026 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 28 septembre 2026 par Madame le Maire de la délégation consentie à Monsieur Joël INVERNIZZI, Adjoint au Maire par arrêté n° 158/2026 du 28 septembre 2026 dans les domaines des bâtiments communaux (gestion et suivi de dossiers, contrôles de sécurité), le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Joël INVERNIZZI dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Au préalable, Madame le Maire souhaite prendre quelques instants pour expliquer le sens et le contexte de cette délibération. Ainsi, elle dit qu'elle ne propose pas cette délibération de gaieté de cœur mais que la situation actuelle l'amène à prendre ses responsabilités, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'équipe municipale et de l'exécutif. Elle rappelle qu'une équipe municipale doit reposer sur un projet commun, mais aussi sur la confiance et sur la loyauté, envers celles et ceux qui se sont engagés à travailler ensemble au service de la commune. On peut ne pas être toujours d'accord, le débat est légitime, les opinions peuvent diverger et chacun doit pouvoir exprimer son point de vue. Cependant, cela suppose aussi de pouvoir se parler avec franchise et dans la confiance. Or, à ce jour, cette confiance en Monsieur Joël INVERNIZZI est rompue ; avec Madame le Maire mais également avec le bureau municipal et la majorité des conseillers municipaux. Elle veut faire en sorte que chacun puisse poursuivre son travail sereinement et rester pleinement mobilisé au service de la commune.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN émet quelques remarques notamment sur la forme/légalité de l'arrêté de retrait de délégation (affichage, publication) que les conseillers ont reçu mais pas les habitants. A ce titre, Madame le Maire lui répond que des habitants sont justement venus en mairie le consulter et lui précise que l'arrêté a bien été publié au contrôle de légalité auprès de la Préfecture.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN fait lecture des motivations/idées maîtresses de Madame le Maire mentionnées sur ledit arrêté ; à savoir : les fortes réserves et divergences de Monsieur Joël INVERNIZZI par voie de presse sur la tenue des festivités du 12 août, le pouvoir donné à Monsieur Jean-Philippe BONDIN lors du conseil municipal de septembre 2026. Il indique à Madame le Maire qu'il n'est pas trop tard, que cette dernière peut encore retirer la proposition de délibération et renouer le dialogue avec Monsieur Joël INVERNIZZI et son épouse. Il ajoute par ailleurs qu'elle aurait dû prendre de ses nouvelles, aller le voir l'hopital, lui téléphoner. Il exprime ainsi son désaccord face à la gestion de l'équipe municipale.

Madame le Maire ajoute et rappelle que ce n'est pas elle qui a contacté la presse. Elle souligne que quand certains sujets sont à régler, elle ne les règle pas par voie de presse : par téléphone ou en face à face. Elle indique que le bureau municipal a tendu la main à Monsieur Joël INVERNIZZI et il n'est pas venu. Les ajdoints l'ont fait également. Elle l'a fait par téléphone, par mail : pas de son, pas d'image.

Monsieur Laurent MORIER indique s'être enquérir de la santé de Monsieur Joël INVERNIZZI sans retours de sa part.

Madame Florence BLONDEAU ajoute qu'elle a également laissé plusieurs messages à Monsieur Joël INVERNIZZI, sans retours. Elle estime que ce soit une chance qu'il soit vivant ; étant veuve depuis janvier dernier. Elle ajoute que cette délibération est liée directement sur le fonctionnement de l'équipe municipale ; être adjoint suppose une relation de confiance. Cette confiance se construit dans le temps, dans les échanges, par des actes, et surtout par des réciprocités. Elle permet de déléguer et d'avancer sans exclure le débat, ni le désaccord. Il faut cesser de parler majorité/minorité : c'est une équipe. Elle ajoute que le retrait de délégations de Monsieur Joël INVERNIZZI la conduit à constater que les conditions ne sont plus réunies. Elle considère qu'elle ne peut pas travailler avec une équipe municipale ou professionnelle sans la confiance : c'est quelque chose d'essentiel, la base de tout.

Madame Claire DURDIC approuve ces dires et dit que la confiance dans une équipe est très importante. Navrée par la situation, elle indique qu'il ne faut pas se barricader dans ses idées.

Monsieur Philippe BARTHARES regrette la situation et de n'avoir pu s'expliquer avec Monsieur Joël INVERNIZZI, aucune discussion possible ; a essayé de l'appeler, sans retours.

Monsieur Norbert MÉRAT indique s'être soucié tous les jours de l'état de santé de Monsieur Joël INVERNIZZI, pendant son hospitalisation, et évoque des conditions de stress pouvant provoquer cette pathologie. Il espère par ailleurs, puisque Monsieur Joël INVERNIZZI demeure dans l'équipe municipale, rester en contact et conserver le dialogue avec lui, et continuer à effectuer de menus travaux ensemble.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité, le conseil municipal (8 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre) :

- ❑ **DÉCIDE** de ne pas maintenir Monsieur Joël INVERNIZZI dans ses fonctions d'adjoint au maire.

- ❑ **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

3. Fixation du taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Sujet présenté par Monsieur Norbert MÉRAT, Adjoint

Monsieur Norbert MÉRAT expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'Article 1406 bis du Code Général des Impôts,

Madame le Maire indique, pour information, que la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire a délibéré sur un taux de 50%.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande sur quelle assiette cette taxe est fixée ?

Madame le Maire lui répond que la référénce se fait sur les valeurs locatives. La plupart des communes n'ont pour le moment délibéré que sur le principe d'instauration de la taxe.

Monsieur Laurent MORIER demande s'il conviendra de voter le taux tous les ans ?

Madame le Maire répond que oui, au moment du vote du budget, courant mars.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- ❑ **FIXE** le taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) à 50 %,
- ❑ **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4. Fonds de concours SIEML

Sujet présenté par Madame le Maire

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du Siéml en vigueur à la date de la commande des interventions,

ARTICLE 1

La collectivité de MONTSOREAU par délibération du Conseil en date du 13 octobre 2026 décide de verser une participation de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP219-25-190	Montsoreau	1 596,70 €	75%	1 197,53 €	21 08 2025
EP219-25-192	Montsoreau	308,70 €	75%	231,53 €	24 09 2025
EP219-25-194	Montsoreau	285,08 €	75%	213,81 €	11 04 2025
EP219-26-197	Montsoreau	245,16 €	75%	183,87 €	18 02 2026
EP219-26-199	Montsoreau	154,58 €	75%	115,94 €	13 04 2026
EP219-26-200	Montsoreau	400,80 €	75%	300,60 €	06 03 2026
EP219-26-202	Montsoreau	400,80 €	75%	300,60 €	29 07 2026

- ✓ Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026
- ✓ montant de la dépense 3 391,82 euros TTC
- ✓ taux de la participation 75%
- ✓ montant de la participation à verser au SIEML **2 543,88 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Madame le Maire de MONTSOREAU

Le Comptable de la Collectivité de MONTSOREAU

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Laurent MORIER demande le rapport d'interventions et coût moyen par rapport à l'année précédente.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN lui répond que c'est constant depuis qu'il est conseiller municipal.

Monsieur Norbert MÉRAT indique que des ampoules LED seront surement à changer au cours de l'année 2027 ; les interventions actuelles de dépannges sont principalement dues à l'usure des foyers.

Madame le Maire indique que les dépannages sont effectués par un sous-traitant du SIEML ; un délai peut être plus ou moins long.

Questions diverses

- Abattage d'arbres sur le parking situé à côté de la station de traitement des eaux

 Sujet présenté par Monsieur Philippe BARTHARES, Conseiller municipal

 Monsieur Philippe BARTHARES suggère l'abattage de deux ormes pour éviter que leur maladie ne se propage aux autres arbres. Urgent de les couper. A voir comment les remplacer en 2027.

- Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets 2025

 Sujet présenté par Monsieur Philippe BARTHARES, Conseiller municipal

 Monsieur Philippe BARTHARES donne des explications aux membres de l'équipe municipale sur les rapports et évoque quelques données chiffrées.

 La commune de Montsoreau est régie par la SAUR en délégation de service public. En 2025, le nombre total d'abonnés au service d'eau est de 49381 sur le territoire. Pas de pollution constatée sur la commune. En 2025, les dépenses liées aux travaux d'investissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se sont élevées à 2 461 010 € HT.

S'agissant de l'assainissement, le nombre d'abonnés (branchements) de l'exercice 2025 est de 35 615 dont 5 955 en régie et 29 660 en DSP. En 2025, les dépenses liées aux travaux d'investissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se sont élevées à 4 265 000 € HT.

Les tarifs applicables au 01/01/2026 à l'ensemble des communes sont les suivants :

- Eau : pour 120 m3, le prix moyen s'élève à 2,67 € TTC /m3, soit une facture annuelle de 320 € TTC,
- Assainissement collectif : pour 120 m3, le prix moyen s'élève à 3,18 € TTC /m3, soit une facture annuelle de 382 € TTC.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande pourquoi les habitants paient plus cher que les autres communes ?
Madame le Maire lui répond que les données ne figurent pas dans le rapport.
Monsieur Philippe BARTHARES ajoute que les prix sont lissés sur l'ensemble des communes concernées.
S'agissant de la gestion des déchets, Monsieur Philippe BARTHARES indique que 98152 habitants ou 44166 ménages bénéficient de ce service public. 71077 Tonnes de déchets ont été collectés pour l'Agglomération, soit 724 kg/habitant.

- Une naissance, un arbre

Sujet présenté par Monsieur Philippe BARTHARES, Conseiller municipal

Une opération sera faite pour chaque naissance dans la commune. Une naissance, un arbre est donc une belle façon de célébrer l'arrivée d'un enfant tout en participant à la préservation de l'environnement. Chaque arbre portera le prénom de l'enfant auquel il est dédié. Les essences et les lieux de plantations restent à définir.

Madame le Maire indique que les parents de l'enfant seront conviés à la cérémonie. Le sujet sera évoqué lors d'une prochaine commission.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN ajoute que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine serait à même de prodiguer des conseils sur les essences à planter.

- Organisation journées du patrimoine 2026

Sujet présenté par Monsieur Norbert MÉRAT, Adjoint

Monsieur Norbert MÉRAT revient sur ce week-end des 19 et 20 septembre où de nombreux visiteurs sont venus découvrir les sites de la commune :

- l'Eglise présentée par l'Association Sauvegarde de Montsoreau pour la valorisation du patrimoine religieux (175 visiteurs),
- la Mairie présentée par les élus et la secrétaire générale de mairie, avec son Histoire, la composition du conseil municipa et ses compétences, la découverte de registres anciens (76 visiteurs),
- la Sté de boules de fort L'Union présentée par son président pour la mise en lumière de ce jeu traditionnel avec des démonstrations (186 visiteurs),
- le Château de Montsoreau – musée d'Art contemporain, avec visites guidées pour découvrir la collection. La forte affluence a été favorisée par le reportage consacré au Château dans le journal de 13h de France 2, diffusé deux jours avant les Journées du patrimoine.

- Petites Cités de Caractère en lumières

 Sujet présenté par Monsieur Laurent MORIER

 Dans le cadre des PCC, une soirée aura lieu le dimanche 06 décembre, à partir de 18h Il y aura un spectacle sur l'esplanade près du foyer, avec une déambulation de la Compagnie Spectra et son spectacle Believe, dans le village à partir de la mairie ; gratuit et accessible à tout le monde.

- Ma Région Virtuose

 Sujet présenté par Madame Florence BLONDEAU, Adjointe

 Le samedi 16 janvier 2027 à partir de 19h, le camion-scène de 40 places fera étape à Montsoreau dans le cadre du festival Ma Région Virtuose. Cette opération, conduite par la Région Pays de la Loire, reflète sa volonté d'irriguer l'ensemble du territoire et de permettre à tous d'accéder à des propositions artistiques d'excellence.

- Octobre rose

 Sujet présenté par Madame le Maire

 Madame le Maire remercie les associations, les commerçants, acteurs locaux, élus et membres du personnel pour leur engagement dans cette prévention et lutte contre le cancer.
 La mairie s'est parée de rose avec l'installation de fanions et banderole au giratoire du pont, le Comité des Fêtes La Concorde a organisé une dictée rose le samedi 10 octobre avec 43 personnes présentes et 500€ reversés à l'UCO, et 300 motards se sont rassemblés dans la cour du Château avec 1747€ récoltés.
 Madame Nicole BORÉ rappelle l'importance du dépistage du cancer du sein, Il peut saver des vies ; détecté tôt, le cancer se soigne généralement mieux. Il ne faut pas attendre les symptômes pour agir, un dépistage régulier est essentiel. Il faut en parler autour de nous, et encourager les proches à se faire dépister. Elle rappelle qu'en France, le dépistage est proposé tous les 2 ans aux femmes de 50 à 74ans, même en l'absence de symptômes.
 Une femme sur huit sera confrontée au cancer du sein au cours de sa vie.
 Plus de 61 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année en France.
 Seulement 45,7 % des femmes concernées ont participé au dépistage organisé en 2024-2025.
 La mobilisation reste donc essentielle.

- Organisation matinée citoyenne

 Sujet présenté par Madame le Maire

 Afin d'améliorer le cadre de vie et de partager un moment entre Montsoréliens, les élus donnent rendez-vous aux habitants le samedi 24 octobre à partir de 09h au foyer socio-culturel ; se munir de matériels, gants, sécateurs… La commune offre le pique-nique aux participants à partir de 12h dans la cour de l'école.

- Vie associative : OVNI d'Anjou, nouvelle association domiciliée à Montsoreau

 Sujet présenté par Madame Florence BLONDEAU, Adjointe

 5ème rencontre ufologique le week-end des 24 et 25 octobre au foyer socio-culturel, organisé par l'Association OVNI Anjou, présidée par M. Frédéric BROCHARD.

- Repas des Aînés

 Sujet présenté par Madame Nicole BORÉ, Conseillère municipale

 Les membres du Comité social ont émis le souhait de remplacer le colis des aînés par un repas, organisé le vendredi 11 décembre prochain à 12h au foyer socio-culturel, réservé pour les

Montsoréliens de plus de 80 ans. Les conjoints sont les bienvenus et auront une participation à régler en mairie lors de l'inscription.
La commune propose par ailleurs de véhiculer les habitants s'ils ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens.
Opération avec le soutien du Château de Montsoreau, la Sté l'Union et le Syndicat des Vins de Saumur-Champigny.
La prestation musicale sera assurée par Madame Fabienne TESTU de « Chansons et danses », pour un montant de 380 € HT.

- Point de situation sur le moustique tigre

 Sujet présenté par Madame Claire DURDIC, Conseillère municipale

 Madame Claire DURDIC rapporte le contexte national et évoque l'éventuelle présence du moustique tigre, des pièges ont été déposés dans la commune et aucun moustique tigre n'a été détecté.
 Elle rappelle néanmoins les bons gestes : vider les récipients, supprimer les eaux stagnantes chaque semaine, couvrir les récupérateurs d'eau, vérifier gouttières et soucoupes, et se protéger des piqûres : vêtements couvrants, répulsifs et moustiquaires.

- Visite de l'Assemblée nationale

 Sujet présenté par Madame le Maire

 Ladite visite se déroulera le mercredi 28 octobre matin à laquelle l'ensemble des conseillers municipaux étaient conviés. Madame Laetitia Saint-Paul sera présente à Paris ce jour-là et viendra à leur rencontre.
 Madame le Maire rappelle l'importance de venir avec sa pièce d'identité en cours de validité ; les frais de déplacement seront à la charge de chaque élu.

- Départ de Madame Brigitte DOUCET

 Sujet présenté par Madame le Maire et Madame Axelle AUGEREAU

 Madame Brigitte DOUCET a fait valoir ses droits à la retraite et cessera ses fonctions au sein de la commune à compter du 1er novembre 2026 ; dernier jour travaillé le jeudi 15 octobre. Elle est arrivée le 23 août 2004 pour être titularisée en 2005 ; sa prochaine mission à cette date sera de devenir aidant pour ses parents. Un pot de départ sera organisé pour fêter ce nouveau chapitre, le mardi 17 novembre prochain en mairie.

- Vœux de la municipalité

 Sujet présenté par Madame le Maire

 Le conseil municipal organisera la cérémonie des vœux le jeudi 07 janvier 2027 à 19h au foyer socio-culturel.

- Dates des prochaines commissions

 Sujet présenté par Madame le Maire

 Commission urbanisme/bâtiments communaux/voirie/espaces verts : lundi 19 octobre à 17h30 en mairie
 Commission attractivité/tourisme/patrimoine/culture : mardi 20 octobre à 18h30 en mairie
 Commission Puces : mercredi 21 octobre à 17h en mairie
 Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande où en est l'élaboration du nouveau règlement du Marché hebdomadaire ? Il propose à nouveau son aide pour ladite rédaction.

Madame le Maire lui répond qu'il est en cours, en partenariat avec Madame Monique RUBIN, Présidente de la Fédération Nationale des Marchés de France.

- Agenda

 Sujet présenté par Madame le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Marie-France LHOMMEDÉ Marie-Caroline CHAUDRUC

MAIRIE DE MONTSOREAU 49730